

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Captan S WG**Code du produit:** 100027**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche
- Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques
- Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
Fax +41 (0)62 746 80 08  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch

**Service chargé des renseignements:**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel. +41 (0)62 746 80 00  
Fax +41 (0)62 746 80 08  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 2                    H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1            H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1    H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1            H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.  
(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**

(suite de la page 1)

**Pictogrammes de danger**


GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

 captane (ISO)  
docusate sodique

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

 • **PBT:** Non applicable.

 • **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

 • **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 133-06-2 EINECS: 205-087-0	captane (ISO)	 Acute Tox. 3, H331  Carc. 2, H351  Eye Dam. 1, H318  Aquatic Acute 1, H400  Skin Sens. 1, H317	80%
------------------------------------	---------------	--	-----

 • **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours**

 • **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.  
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
- **Après ingestion:**  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Chlorure d'hydrogène (HCl)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>)  
Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Éviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.  
Protéger contre le gel.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Produit phytosanitaire  
Produit destiné à l'agriculture.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**133-06-2 captan (ISO)**

VME	5 mg/m <sup>3</sup>
	C3

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
- **Protection respiratoire:**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



DIN EN 149 avec filtre FFP2

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

 Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**

(suite de la page 4)

**· Protection des yeux:**


Lunettes de protection hermétiques

**· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**· Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent ou des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**· Indications générales.**
**· Aspect:**

Forme:	Granulés
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 8,45 (1%)

**· Changement d'état**

 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair: Aucun données existants.

· Température de décomposition: 173 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Densité: 0,667 g/ml (masse volumique)

**· Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Dispersable

**· 9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 10.2 Stabilité chimique**

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

 Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.  
 Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
----------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

EC50 48h	3,4 mg/l (daphnia magna)
EbC50 72h	1,18 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

#### 133-06-2 captane (ISO)

LC50 96h	0,034 mg/l (truite)
----------	---------------------

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

Dans le sol:

Captane

DT50 lab (aérobie) = 0,44 à 1,09 jours (25°C)

DT90 lab (aérobie) = 1,46 à 3,62 jours (25°C)

DT50 champ = 0,33 à 7,04 jours

THPI, principal métabolite du captane dans le sol

DT50 lab (aérobie) = 5,87 à 14,37 jours (20°C)

DT90 lab (aérobie) = 19,50 à 47,74 jours (20°C)

DT50 champ = 2,63 à 33,94 jours

THPAM, principal métabolite du captane dans le sol

DT50 lab (aérobie) = 6,00 à 11,08 jours (20°C)

DT90 lab (aérobie) = 19,93 à 36,77 jours (20°C)

Dans l'eau:

Captane

Aucune donnée disponible concernant un test de biodégradabilité. Considéré "pas facilement dégradable" en l'absence de données.

DT50 et DT90 système complet &lt; 24 heures

THPI, principal métabolite du captane dans l'eau

62% AR formation max. à 5 de pH.

DT50 système complet = 4,8 jours.

Dans l'air:

Captane

Dégradation photochimique oxydante dans l'air (demi-vie) &lt; 1.5 heures.

 Pression de vapeur =  $4.2 \times 10^{-6}$  Pa à 20°C

 Constante de la loi de Henry =  $2 \times 10^{-4}$  Pa.m<sup>3</sup>.mol<sup>-1</sup>

Faible potentiel de volatilisation pour la s.a.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**


(suite de la page 6)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
 Minime mobilité dans le sol.  
 Aucune preuve d'accumulation pour la s.a. Captane (log Kow = 2,57 à 7 de pH).  
 Aucun risque significatif d'empoisonnement secondaire pour les vertébrés terrestres n'est envisagé.
- **12.4 Mobilité dans le sol**  
 La mobilité dans le sol du Captane n'est pas mesurable à cause de son hydrolyse rapide. Les valeurs calculées et communiquées ne sont pas considérées comme certaines. KOC = 97 ml/g, moyenne des valeurs documentées de KOC.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:** 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
 Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>IATA</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>                                       | 3077<br>3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Captane)<br>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (captan (ISO))<br>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (captan (ISO)) |
|   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | 9 Matières et objets dangereux divers.<br>9<br>III   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b></li> <li>· <b>Marine Pollutant:</b></li> <li>· <b>Marquage spécial (ADR):</b></li> <li>· <b>Marquage spécial (IATA):</b></li> </ul> | Oui<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)<br>Signe conventionnel (poisson et arbre)  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> </ul>  | Attention: Matières et objets dangereux divers.  |

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG**

(suite de la page 7)

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CAPTANE (ISO)), 9, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52):  
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.  
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
- **Classe de pollution des eaux:**  
Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Eviter chaque contact inutile avec le produit.  
L'emploi abusif peut nuire à la santé.  
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H331 Toxique par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA
- **Contact:**  
Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17A  
CH-4800 Zofingen  
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08  
info@staehler.ch  
www.staehler.ch
- **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

**Nom du produit: Captan S WG***vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

(suite de la page 8)

FR